

La boîte à livres  
du Conseil municipal des enfants





## ► Changements d'horaires et modalités d'accueil du public

**Au cours des derniers mois, les services administratifs se sont penchés sur l'accueil du public et les périodes d'affluence en mairie pour pouvoir s'organiser au mieux et répondre aux besoins des habitants tout en s'assurant de pouvoir traiter les dossiers dans les meilleures conditions.**

Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas lieu de faire évoluer les modalités d'accueil du public, excepté sur deux points :

- **L'accueil physique des démarches liées à l'urbanisme doit être repensé.** Par principe il convient de fonctionner dorénavant en privilégiant la **prise de rendez-vous**. Ce mode d'accueil, **plutôt que le libre accès** en matinée sans rendez-vous (maintenu uniquement le lundi matin), permettra de gagner en efficacité pour gérer vos dossiers, vos demandes et questions, tout en permettant une meilleure organisation et le suivi des dossiers d'urbanisme au long cours : la rénovation du centre bourg, le lancement de l'écoquartier, les travaux liés à la déviation... Il est de plus nécessaire de fermer ce service les mardis après-midi et les vendredis matin pour que l'agent responsable du service puisse participer aux nombreuses réunions et travaux préparatoires sur ces importants dossiers d'aménagement.
- **La deuxième transformation, actuellement à l'étude, consiste en la mise en place d'un standard téléphonique informatisé.** Il s'agit de renforcer la qualité de l'accueil téléphonique et de pouvoir orienter plus précisément vos demandes **directement** vers le service compétent.

Ainsi par exemple pour une démarche liée à l'état civil, vous pourrez contacter la mairie **au même numéro** mais vous serez orienté automatiquement vers le bon service après avoir sélectionné son numéro dans la liste qui vous sera présentée oralement.

Cette solution permettra de ne pas perdre vos appels, de limiter le temps d'attente au téléphone, de ne pas présenter une première fois votre demande avant d'être mis en relation avec le service compétent. Pas d'inquiétude, en cas d'absence ou de non-réponse vous pourrez laisser un message ou être orienté vers un autre agent de mairie.

**Ces deux changements liés à l'accueil physique ou téléphonique seront effectifs à partir du début d'année 2019.**

N'hésitez pas à revenir vers les services municipaux si vous souhaitez formuler des remarques ou des suggestions.

## ► Élections européennes

**Le scrutin des prochaines  
élections européennes  
a lieu le 26 mai 2019**

La réforme du Répertoire Unique Électoral modifie les dates de fin d'inscription sur les listes électorales.

Pour le scrutin des élections européennes, la fin d'inscription sera le samedi 30 mars 2019.

Ce jour-là, la mairie sera ouverte au public de 9 h 00 à 12 h 00.



# Le mot DU MAIRE

## ► Pour développer notre territoire, ayons une fiscalité plus équitable

La fiscalité locale est aujourd'hui au cœur des réflexions entre l'État et les collectivités territoriales, notamment avec la disparition programmée de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, est annoncé un projet de loi de finances spécifique portant réforme de la fiscalité locale.

Cette fiscalité active les trois taxes communales :

- le foncier bâti,
- le foncier non bâti,
- la taxe d'habitation.

Avec la suppression de la taxe d'habitation se pose la question de sa compensation financière et de la perte pour la commune de son autonomie financière.

Car renforcer l'autonomie financière des collectivités c'est renforcer le lien fort des citoyens et des élus à leur territoire, c'est faire correspondre l'impôt à un service rendu, c'est investir dans les projets de la collectivité, c'est aussi prendre en compte les spécificités territoriales pour assurer plus d'équité devant l'impôt.

**Notre commune n'est pas figée**, au contraire elle bouge et il faut qu'elle se développe, qu'elle ait des projets. 2019 est une année qui verra le lancement

Marcel Verger,  
les commerçants,  
les associations  
pour le retour  
d'un Distributeur  
Automatique de Billets



de plusieurs projets : l'écoquartier qui offrira 46 logements dans un premier temps est lancé, le village-retraite ouvrira à la fin du premier semestre 2019, nous poursuivons notre soutien à l'économie locale en aidant les nouvelles installations, et nous venons d'accueillir 2 nouvelles activités en Centre-Bourg, les importants travaux de l'église vont débuter courant 2019, et les recherches d'investisseurs sur le Centre-Bourg se concrétisent.

Ces grands chantiers voient le jour après des années d'études et de réflexions.

2019 sera une année porteuse d'espoirs et de volonté pour notre commune.

*Je vous adresse mes meilleurs vœux.*

*Marcel Verger,  
Maire de Bouvron,*

*Vice-Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique*

## S O M M A I R E

LA VIE DE **NOTRE COMMUNE**

Tiers-Lieu

**Le temps des ateliers**

2-27

LA VIE **SOCIALE**

**Bouvron Solidarité Accueil**

28-29

LA VIE **CULTURELLE**

Cie 29x27 : **Un Seul Être...**

30

LA VIE **ASSOCIATIVE**

Club de foot

**Le Label Jeunes Espoir**

30-32

**ÉTAT CIVIL**

33

**CALENDRIER**

des manifestations

34-35

### Magazine de Bouvron

Mairie de Bouvron  
12 rue Louis-Guihot - 44130 BOUVRON  
Mail : [accueil@bouvron.fr](mailto:accueil@bouvron.fr)  
Tél. 02 40 56 32 18  
[www.bouvron.eu](http://www.bouvron.eu)

Tirage : 1 700 exemplaires

Directeur de publication : Marcel Verger, maire de Bouvron

Rédaction : mairie de Bouvron, Pays de Blain, associations

Photos de couverture : inauguration de la boîte à livres

Photos : mairie de Bouvron, associations,  
Muriel Lalloue ; Denis Brebion

Imprimé sur papier recyclé  
par l'imprimerie du Sillon - Savenay



## ► Les principales décisions du Conseil municipal en 2018

### LE 30 JANVIER 2018

Accords unanimes pour :

- La subvention pour le fonctionnement du restaurant scolaire est de 1,99 € par repas plus 0,20 € par repas bio pour les enfants bouvronnais.
- L'autorisation de signature pour des demandes de subventions.
- La reconduction du contrat de Directeur Général des Services.

### LE 27 MARS 2018

Accords unanimes pour :

- Pour les subventions aux écoles de la commune.
- La modification du règlement de l'accueil de loisir et accueil périscolaire.
- L'acquisition d'une parcelle à Saint Jean-Baptiste du Dru.
- La souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour l'éco-quartier communal.
- La participation financière au Fonds de solidarité pour le logement -FSL.
- La demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local des communes-DSIL- 2018.
- L'approbation des comptes administratifs 2017 et des budgets prévisionnels 2018.
- La modification des statuts du Pays de Blain pour l'adhésion à l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine -EPTB- Vilaine.

### LE 24 AVRIL 2018

- Modification de la charte pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire et signature d'une convention de mise à disposition des voies ferrées pour l'aménagement de la liaison cyclable Bouvron-Blain.

Accords unanimes pour :

- Les subventions aux associations pour l'année 2018.
- Le renouvellement de la convention de partenariat sur Réseau des Acteurs Sociaux.
- La convention de mise à disposition logement d'urgence.
- Tirage au sort des jurés d'Assises de Loire Atlantique.

### LE 19 JUIN 2018

- Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de Loire Atlantique pour une prestation de classement des archives communales.
- Le Conseil municipal a statué sur trois dossiers de déclaration d'aliéner concernant un jardin de 630 m<sup>2</sup>, un jardin de 119 m<sup>2</sup> et un local commercial de 60 m<sup>2</sup>.
- Lancement du processus de labellisation Écoquartier pour les opérations urbaines bouvronnaises.
- Création d'un comité consultatif pour la mise en place d'un projet éolien sur la commune.
- Accord unanime du Conseil municipal pour la subvention municipale pour la réalisation d'un logement d'urgence, et la tarification des séjours inter centres avec l'accueil de loisirs.
- Pour l'échéance de mars 2020, la commune de Bouvron formalise son départ de la Communauté de communes de la Région de Blain -CCRB- et demande à rejoindre la Communauté de communes Estuaire et Sillon: 14 voix pour, 0 voix contre et 2 bulletins blancs.
- Adhésion de la CCRB à l'Établissement public territorial du bassin de la Vilaine.

### LE 30 AOÛT 2018

- Réorganisation de l'ensemble du service enfance suite à l'arrêt des Temps d'Accueil Périscolaire et à la fermeture d'une classe à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2018.

### LE 25 SEPTEMBRE 2018

- Le projet d'Écoquartier communal est en voie de lancement. Autorisation de signature à M. le Maire pour signer les marchés correspondants.

Accords unanimes :

- Pour que la commune continue de contribuer à la protection sociale complémentaire des agents municipaux.
- La décision modificative sur le budget principal de la commune.
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

# La vie de notre COMMUNE

## LE 23 OCTOBRE 2018

Une présentation de l'état d'avancement du projet de Tiers-Lieu est faite par M. Van Brackel, conseiller délégué au Tiers-Lieu. Accord unanime pour une création de poste pour le Tiers-Lieu Communal intégrant la Bibliothèque municipale.

Accords unanimes pour :

- La signature d'une proposition de prêt du Crédit Mutuel pour l'Écoquartier communal.
- La dénomination de voies distribuant les trois voies en impasse du village retraite : Germaine Datin.
- Le schéma de circulation et liaisons douces en centre bourg et sur l'aménagement qui se fera au cas par cas, selon les usages et selon les possibilités budgétaires.
- Le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur trois parcelles de terre.
- Le retrait de la délibération de préemption du 19 juin 2018.
- Le prix de location des logements d'urgence communaux.
- la révision, notamment dans ses conditions d'adhésion, de la convention pour la constitution d'un



- groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services avec le Sydela.
- Le transfert de compétence « Réseaux et services publics locaux de communications électroniques » au Sydela.
- Le renouvellement de la convention SAFER pour le dispositif foncier de veille et d'observation via le portail Vigifoncier.
- L'adhésion par acquisition d'actions auprès de l'Agence Loire-Atlantique Développement SPL afin d'avoir accès aux prestations d'ingénierie publique proposées par LAD-SPL.
- La possibilité de réserver un logement communal dès lors qu'un prochain sera libéré pour accueillir des migrants sur la commune.
- La co-signature d'un pacte d'amitié « Soutien aux citoyens de Palestine ».

## ► Dimanche 11 novembre 2018, une commémoration particulière

**Ce 11 novembre, la France fêtait le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.**

Le cimetière de notre commune a accueilli un grand nombre de personnes qui se sont recueillies à la mémoire des combattants.

Marcel Verger a rappelé que « les Français et leurs Alliés ont, ce même jour, célébré leur victoire. Ils s'étaient battus pour leur patrie et pour la liberté.



Il faut se souvenir et faire de ce jour anniversaire celui où se renouvelle l'éternelle fidélité à nos morts qui nous ont permis de vivre libre ! Faisons, une fois de plus, ce serment des nations de placer la paix plus haut que tout, pour mener ensemble le seul combat qui vaille : le combat de la paix, le combat d'un monde meilleur ».

Cette cérémonie s'est terminée avec beaucoup d'émotion à l'écoute des lettres de « poilus » bouvronnais lues par Clémence, Margaux, Jade et Clara, 4 jeunes membres du Conseil municipal des enfants.

Les Bouvronnais sont venus en nombre le dimanche après midi dans l'exposition sur *Les pas des Poilus* pour poursuivre la commémoration autour de Béatrice Nourry, auteure du livre « le cœur de Marie », les lectures de lettres assurées par Stéphane et Denis et un peu plus de légèreté avec le spectacle enjoué « passe ton certif » de la Compagnie Rouge Sardine.



## ► Recensement 2019



**Du 17 janvier au 16 février 2019** aura lieu le recensement des habitants et des logements de la commune. Le recensement permet d'établir la population officielle de la commune ; il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Pour cela, **6 agents recenseurs** ont été recrutés. Ils vont sillonner l'ensemble de la commune découpée en 6 secteurs.

Pour faciliter le travail des agents recenseurs, nous vous remercions de répondre aux questionnaires sous quelques jours. Deux possibilités : remplir le formulaire papier remis par l'agent ou vous connecter sur Internet et remplir ce formulaire en ligne via un identifiant et un code personnel, que vous aura remis l'enquêteur.

Les 3 intérêts du formulaire en ligne :

- Plus rapide : pas de rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents
- Plus simple : Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses

- Plus écologique : plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier

Les agents enquêteurs seront pleinement habilités à recueillir ces informations et vous pourrez les accueillir en toute confiance.

**Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la loi**, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Les services de la mairie restent à disposition pour toute question ou demande concernant cette importante démarche citoyenne.

Renseignement à la mairie au 02 40 56 24 54

## ► SOS commune en détresse : les banques l'ont désertée

**Samedi 17 novembre, environ 200 personnes se sont rassemblées à l'appel des associations et des commerçants, soutenus par la municipalité, pour le rétablissement d'un distributeur automatique de billets dans le bourg.**

C'est en juillet que les 2 distributeurs ont été retirés par les banques, laissant les 3200 habitants en désarroi. Face à cette situation, commerçants, associations et municipalité ont lancé une pétition qui a recueilli 1750 signatures, soit plus que la moitié de la population.

Depuis juillet, tous ont pu mesurer les impacts négatifs de cette situation qui crée à la fois une fracture sociale mais aussi économique. « Les personnes âgées, moins mobiles, sont obligées de solliciter un membre de la famille ou un voisin, quitte à leur donner leur n° de carte bleue » explique Michel Dietzi, président du Club Retraite et Loisirs. Les commerçants en ont ressenti les effets immédiatement et Dominique Gaudin présidente de l'Union des Commerçants (UPLAC) constate que « les clients sont obligés d'aller à Savenay ou à Blain pour retirer de l'argent et en profitent pour faire leurs courses, ça se comprend, mais ça ne participe pas à la dynamique que l'on veut retrouver à Bouvron ».

Ce samedi 17 novembre face à la pancarte déployée Place de l'Abbé Corbillé, Dominique Gaudin, Michel

Dietzi ont remis au maire, Marcel Verger, les 1750 signatures. En sa qualité de représentant de l'ensemble des Bouvronnais, le maire s'est engagé à tout mettre en œuvre pour retrouver un DAB à Bouvron et, fort de cette pétition, interpeller les banques qui ont quitté notre territoire mais aussi la Fédération des Banques et les toutes les instances territoriales et nationales pour que notre commune ne soit plus un territoire déserté, « d'autant plus que Bouvron souhaite accueillir de nouveaux habitants et réaménager son Centre Bourg. Cela ne se fera que si notre bourg est attrayant, la présence des banques y participe », a-t-il souligné.



## ► Des infos sur vos taxes foncières et taxes d'habitation

À compter de l'année 2018, l'État a décidé un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation de votre **résidence principale**.

Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

Le dégrèvement sera **progressif**: 30 % dès 2018 et 65 % en 2019. En 2020, la taxe d'habitation sera dégrèvement à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2017. Cette réforme devrait ainsi permettre à environ 80 % des foyers d'être exonéré de la taxe d'habitation.

Étant donné le contexte financier et budgétaire national, en particulier l'obligation pour les collectivités de réaliser 13 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat, en diminuant leur endettement et leurs dépenses de fonctionnement, **le Conseil municipal a voté le 12 septembre 2017 une augmentation des taux d'imposition locale de 1 point pour les taxes suivantes :**

- Taxe d'habitation : Taux 2017 à 18,05 %  
+ 1 point pour l'année 2018 = 19,05 %
- Taxe foncière sur le bâti : Taux 2017 à 17,46 %  
+ 1 point pour l'année 2018 = 18,46 %

- Taxe foncière sur le non-bâti : Taux 2017 à 47,85 %  
+ 1 point pour l'année 2018 = 48,85 %

La commune, qui n'avait pas augmenté ces taxes depuis de nombreuses années, doit être à même de garantir ses investissements futurs en limitant strictement le recours à l'emprunt, sous peine de voir ses dotations diminuer alors que ces dernières ont été largement revues à la baisse ces 5 dernières années (-137 000 €).

**Cette augmentation des taux représente une évolution globale de 5,18 % du montant des recettes actuelles, soit une augmentation de 36 793,24 € par année pour le budget général de la commune.**

Le Conseil ne souhaite pas que l'augmentation soit supérieure à l'évolution du coût de la vie sur la durée du mandat.

Il est donc possible que votre taxe d'habitation augmente cette année si vous ne faites pas partie des foyers bénéficiant de l'exonération de l'État cette année.



## ► Le début des travaux de l'église, c'est pour 2019

**Le 27 septembre dernier, une réunion a été organisée entre la municipalité, l'association pour la préservation et la mise en valeur de l'église Saint-Sauveur (ABESS), et COORDA, la société qui accompagne la commune sur la préparation des travaux.**

**Un état des lieux a été réalisé et il a été acté en particulier que les travaux les plus urgents concernent la rénovation des chéneaux et la mise hors d'eau de l'édifice.**

Depuis plusieurs mois, la société COORDA prépare et actualise l'ensemble des travaux pour l'ensemble de l'édifice. C'est un travail indispensable pour minimiser les coûts et optimiser les travaux. C'est vrai en particulier pour l'installation très coûteuse des échafaudages qu'il s'agit de rentabiliser en effectuant l'ensemble des réparations permises par cette installation.

Ainsi, ce travail d'optimisation ayant été effectué, il est possible de commencer les travaux de rénovation en intégrant les urgences recensées avec l'ABESS.

C'est pourquoi le marché de travaux va être lancé au plus tôt pour que la commission d'appel d'offres

puisse étudier les propositions des entreprises d'ici le début de l'année 2019. **L'échéance pour le début des travaux est fixée dès le début des « beaux jours » pour garantir une efficacité maximale.**

Cette opération de rénovation est extrêmement coûteuse, et il faut préciser ici que la première tranche de travaux prévue au marché est de l'ordre du 270 000 €, répartis sur les années 2019 et 2020. Cet investissement va peser sur les finances locales et les choix d'investissement sur la commune, a minima sur les deux années qui viennent.

C'est ce que va arbitrer la prochaine commission des finances.



## ► Tiers-Lieu ► 2018 : le temps des ateliers, 2019 : le temps de la mise en place



Emmanuel Van Brackel

**Les réflexions sur l'avenir de la bibliothèque se poursuivent dans le cadre du Tiers-Lieu communal. Rencontre avec Emmanuel Van Brackel, conseiller municipal en charge de ce projet.**

- **Après les ateliers qui se sont déroulés de février à juin, qu'attendent les Bouvronnais de ce lieu ?**

Ces ateliers, qui ont réuni à chaque fois une quarantaine de personnes, ont permis de dégager des axes forts concernant le Tiers-Lieu : ils le souhaitent chaleureux, permettant de créer du lien social, intergénérationnel, propice au partage de savoirs et savoir-faire. Ils le pensent comme l'extension d'un lieu de vie, où l'on pourrait venir se détendre, discuter, apprendre ou transmettre (bricolage, jardinage...). Cela ne va évidemment pas à l'encontre de l'évolution actuelle des bibliothèques : la plupart des nouvelles médiathèques qui sont construites intègrent en partie cette composante de lieu de partage et d'échange.

- **Comment est envisagée la suite des réflexions ?**

Après ce temps de diagnostic, la co-construction avec les habitants se poursuit. J'ai souhaité faire en sorte que ces derniers, qu'ils aient participé aux ateliers ou non, puissent s'approprier encore plus pleinement la mise en place du lieu et acquièrent de l'autonomie, au travers de la création de trois commissions, pilotées par des citoyens. La première à s'être mise au travail est liée au recrutement. Elle a été chargée de rédiger la fiche de poste du facilitateur / animateur du lieu, et de fixer les modalités de sélection des candidatures et du déroulé des entre-

tiens, en accord avec la municipalité.

Le poste créé est municipal, et devrait être pourvu courant janvier. La participation des citoyens a été déterminante dans ces démarches : quelques contraintes ont été fixées, mais une grande majorité des éléments de la fiche de poste, ou des modalités de recrutement ont été fixées librement. De même, c'est la première fois que les entretiens d'embauche seront co-réalisés par la municipalité et des habitants courant janvier.

- **Qui pilotera le lieu ? La mairie ? Le facilitateur ? les habitants ?**

La réponse n'est pas encore tranchée, mais il est nécessaire que les décisions soient le plus possible collectives. La commission sur les statuts et le règlement intérieur du lieu doit permettre d'étudier quelle structure est la plus appropriée pour chauffer l'ensemble du lieu : à la fois les activités du Tiers-Lieu, et la bibliothèque.

- **Pourquoi avoir besoin de recruter, si la gestion du lieu est collective ?**

Un tel lieu ne peut fonctionner, à mon sens, que grâce à deux éléments : une volonté collective de partage d'une part, et un chef d'orchestre d'autre part. Si un citoyen souhaite réparer un objet qui est cassé, par exemple une pièce en plastique d'une télécommande permettant d'accéder au compartiment des piles : il n'a pas forcément les compétences, mais



### Appel aux dons

Pour créer un vrai espace de convivialité dans le Tiers-Lieu : vous pouvez donner canapés, fauteuils, tapis, lampes, jeux de société...

Envoyez des photos à : [tierslieubouvron@gmail.com](mailto:tierslieubouvron@gmail.com)



# La vie de notre COMMUNE

pourra à l'avenir s'adresser au facilitateur du Tiers-Lieu qui, de par sa connaissance des acteurs du territoire et après avoir pu recenser les compétences des citoyens, pourra l'aiguiller et l'aider à la mise en place de cette aide. En retour, peut-être que la personne aidée pourra aider un autre citoyen sur la plantation de certaines fleurs ou sur la façon de réaliser ses macarons à la maison.

## • Quelles seront les missions décidées par la commission de recrutement pour le facilitateur ?

Les missions du facilitateur seront multiples et comprennent deux pans :

- Pour un tiers de son temps le catalogage des livres achetés, la réalisation de permanences ou encore l'organisation d'animations culturelles pour le côté bibliothèque. L'association Guetteurs de Rêves souhaitant, et c'est compréhensible, diminuer sa charge de travail (les bénévoles continueront à assurer des permanences ou à aider à l'équipement des livres).
- Le développement du projet de Tiers-Lieu, que ce soit dans l'accompagnement des usagers au quotidien, la création de liens entre les différentes composantes économiques, sociales, culturelles et associatives. La communication, la gestion de l'espace et du matériel (sur le plan administratif et financier également) sera de mise.

La personne qui va être recrutée devra savoir prendre des initiatives et avoir une grande bienveillance, de la pédagogie et de l'écoute à l'égard des Bouvronnais.

## • D'ici combien de temps va-t-on voir évoluer l'espace de la bibliothèque ?

Les réflexions sont en cours et mettent du temps : le but est de ne pas désorienter l'ensemble des usagers et bénévoles de la bibliothèque et de réfléchir à des évolutions sans révolution concernant l'aménagement des locaux. **La troisième commission a alors pour but d'entamer une réflexion partagée concernant le réaménagement de la bibliothèque :** ce lieu se veut modulable, avec des étagères mobiles qui permettraient, durant certains temps de la journée, d'avoir un espace plus ouvert pour des activités (bricolage, cuisine, informatique ...), et d'amener également de la convivialité (par exemple des sièges confortables, un canapé, la possibilité de prendre une boisson chaude). D'autre part, pour lancer une dynamique du Tiers-Lieu, on peut tous ensemble proposer de premières actions, à la hauteur de notre imagination et des compétences de

tout un chacun sur le territoire. L'objectif est bien que quiconque ayant envie de proposer une activité puisse le faire dans ce lieu, que ce soit par exemple réaliser des origamis, fabriquer des pièces pour réparer un grille-pain, etc.

La rapidité de mise en œuvre sera aussi liée à la dynamique apportée par l'embauche du facilitateur : la décision d'embauche sera prise mi-janvier, sa prise de fonction dépendra de son statut (s'il est fonctionnaire, s'il travaille dans le privé ou est en recherche d'emploi), **mais nous pouvons penser que le premier semestre 2019 apportera progressivement son lot de nouveautés en termes d'aménagements et d'activités proposées à la bibliothèque.**

## Laurence, une Bouvronnaise investie



Ma participation à l'élaboration un projet Tiers-Lieu a dans un premier temps été l'occasion de découvrir ce que peut être un Tiers-Lieu. Aux ateliers, des personnes sont venues nous accom-

pagner dans notre réflexion et nous ont fait part de leurs expériences (agence Retiss). Par exemple, un Tiers-Lieu de la Creuse avec comme support le numérique et l'autre de Rouen autour d'un atelier couture avec intégration de femmes migrantes.

Avec leur aide, nous avons, dans un 2<sup>e</sup> temps, réfléchi à la construction de notre Tiers-Lieu. À quoi pourrait-il servir dans une commune déjà dynamique au vu de son nombre d'associations et des projets innovants ?

Avec des personnes d'horizon et d'âges différents, natives d'ici ou d'ailleurs, nous avons pu faire émerger nos utopies, nos valeurs et commencer à définir le cadre et les attentes de notre futur Tiers-Lieu. Cette réflexion en groupe était nécessaire pour envisager l'emploi d'une personne qui pourra être « facilitateur » ou « concierge ». Une personne qui fera lien entre ce qui existe déjà et soutiendra la mise en place de nouvelles activités...

Ce poste sera en complément d'une activité convenue avec la bibliothèque.

La dynamique de ces ateliers chaleureux m'a permis de faire connaissance de personnes intéressées pour s'investir dans la vie locale.

## ► Le Conseil municipal des enfants réalise ses projets

### LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION D'UNE BOÎTE À LIVRES



La construction de la boîte à livres

### Samedi 24 novembre a eu lieu l'inauguration de la boîte à livres.

Cette action a fait partie du programme mis en place par la Communauté de communes du Pays de Blain à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets.

En effet, les enfants du CME ont fait le choix de construire cette boîte à livres uniquement à partir de matériaux de récupération (palettes, peinture, ardoises) avec l'aide de parents et des agents du service technique.



Installée sur le mur de la Maison des Associations, près du parking en direction du Parc de la Minoterie, vous pouvez vous arrêter y déposer, échanger ou emprunter des livres gratuitement.

**Le principe est simple :** faire sortir les livres de nos bibliothèques personnelles et inciter au partage, à l'échange, à la culture pour tous.

**Accessible à tous,** ce système d'échange et de partage permet de redonner une seconde vie aux livres et de créer une chaîne de lecture entre habitants.

### LES AUTRES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE CME EN FIN D'ANNÉE 2018 :

- Participation au repas des aînés en octobre.
- Lecture de textes de Poilus lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2018 par Clémence, Margaux, Jade et Clara.
- Après-midi d'échanges le mercredi 5 décembre avec les aînés de la maison de retraite lors d'une partie de bowling à la Wii.
- Élection le samedi 8 décembre pour remplacer les 6 enfants partis au collège.



CME au repas des aînés

## ► Un Noël européen à l'école Félix-Leclerc

**L'école publique Félix-Leclerc a choisi de participer au projet de l'arbre de Noël européen initié par la Maison de l'Europe de Nantes.**

En compagnie de Cécile, Émilie et Anne-Claire, leurs institutrices, ce sont quatre-vingt enfants de Bouvron des classes de CE2, CM1 et CM2 qui ont fabriqué des décorations de Noël typiques, et qui ont aussi partagé les traditions de notre pays autour de Noël.

Toutes les écoles d'Europe participant à ce projet sont réparties dans 17 groupes au total.

L'école Félix-Leclerc se trouve dans un groupe de 26 écoles réparties dans les pays suivants : Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, Allemagne, Grèce, Italie, Lituanie, Roumanie, Serbie, Espagne, Suède, Angleterre, Pays de Galles, Écosse, France.

Les décorations des enfants bouvronnais sont donc parties dans les écoles participantes dans leur groupe, dans les pays ci-dessus.

**Les élèves de Bouvron ont, de leur côté, reçu les 25 colis postés par les écoles de leur groupe, découvrant ainsi comment on célèbre Noël dans ces pays.**

Ces colis leur ont permis de décorer un arbre de Noël aux couleurs des traditions de l'Europe.

Vous l'aurez compris : ce projet vise à faire découvrir aux enfants l'Union Européenne grâce à une activité

pédagogique et ludique. Cela leur permet de découvrir d'autres cultures et de les comparer à la leur.

Lorsqu'ils reçoivent leurs colis contenant les décorations et le descriptif des traditions de Noël, ils apprennent que Noël ne se fête pas forcément de la même façon ailleurs.

Outre l'aspect traditions de Noël, les institutrices pourront aussi travailler sur la géographie des pays participant, sur la philatélie, la langue parlée, l'alphabet...

Pour expliquer comment on fête Noël en France, les petits bouvronnais ont réalisé des décorations de sapins de Noël, ils ont aussi envoyé un menu typique de repas de Noël, ont envoyé des recettes de bûches de Noël, et ont enregistré des chants typiques de Noël : Petit Papa Noël et Vive le Vent !

Dans notre prochain magazine, vous pourrez découvrir l'arbre européen constitué par les enfants bouvronnais avec tous les colis reçus !





## ► Collecte des déchets, la Redevance Incitative, c'est pour 2019



Le Pays de Blain a décidé de mettre en œuvre la Redevance Incitative sur le territoire. Cette nouvelle facturation du service de gestion des déchets entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Avec l'instauration d'une Redevance Incitative (RI), le financement du service de collecte et d'élimination des déchets des ménages passe d'une logique fiscale (la TEOM) à une logique économique. **L'habitant deviendra « utilisateur du service » et ne sera plus contribuable.** Ainsi, tous les usagers du service seront redevables de la RI : habitants, administrations, entreprises, industries...

**En rendant les citoyens acteurs de leur facture, la RI doit permettre à chacun de changer son rapport avec les déchets produits.**

### LE CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE :

2018	2019
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Janvier-juillet</b> : enquête de recensement.</li><li>• <b>Juillet-octobre</b> : équipement des véhicules de collecte et modification des tournées de collecte.</li><li>• <b>Septembre-octobre</b> : élaboration du règlement de collecte et validation la grille tarifaire 2019.</li><li>• <b>Décembre 2018</b> : arrêt de la TEOM.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Janvier 2019</b> : mise en place de la Redevance Incitative.</li><li>• <b>Mars 2019</b> : facture à blanc avec le décompte des 1<sup>res</sup> levées réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier et l'estimation du coût de la RI pour l'année.</li><li>• <b>Juillet 2019</b> : 1<sup>re</sup> facture réelle (50 %).</li><li>• <b>Décembre 2019</b> : 2<sup>e</sup> facture réelle (solde).</li></ul>

### À QUOI SERT LA RI ?

La redevance sert à couvrir l'ensemble des dépenses liées au service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers. Cela comprend bien évidemment la collecte des ordures ménagères résiduelles, mais aussi la collecte sélective, le fonctionnement des déchèteries, ainsi que le financement des filières de traitement et de valorisation.

#### Exemple de dépenses à prendre en charge :

- **Les investissements** : achat des bacs, des conteneurs de tri, des bennes mobiles, etc.
- **Les opérations de collecte** : ramassage des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, enlèvement des déchets en déchèteries, ainsi que les dépenses de traitement des déchets (recyclage, tri, enfouissement, incinération, compostage, etc.).
- **Les frais de structure** : salaires, outils de communication, actions de sensibilisation et de prévention, etc.
- **Les taxes** : taxe générale sur les activités polluantes, TVA, taxes à l'essieu, etc.



# 130

C'est le nombre de tonnes de verre mises dans nos poubelles et donc perdues.

# 8758

C'est le nombre de tonnes de déchets produits sur le Pays de Blain en 2017.

# 327

C'est le nombre de tonnes de papier mises dans nos poubelles.

## COMMENT SE COMPOSE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

**L'enlèvement et le traitement de vos déchets seront dorénavant facturés selon de la production du foyer et l'utilisation des services.**

**Même principe que pour la fourniture d'eau ou d'électricité, avec :**

- **Une part abonnement :** qui permet de financer le fonctionnement des déchèteries, de la collecte sélective et les différentes actions de prévention et de communication autour des déchets et du recyclage (ex : recyclerie, collecte des vêtements usagés, etc.).
- **Une part fixe :** qui correspond à l'utilisation du service de collecte des ordures ménagères pour un nombre de levées donné (comprenant : le coût de collecte du conteneur selon son volume + le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles collectées + l'amortissement du matériel de collecte). Sur le Pays de Blain, la part fixe comprend 17 levées en 2019. Ce nombre de levées prépayées diminuera ensuite tous les ans pour suivre les efforts de tri consentis par la population : 15 levées prépayées en 2020, puis 13 en 2021 (= 1 levée par mois et 1 levée bonus pour l'année).
- **Une part variable :** qui ne se déclenchera que si l'utilisateur dépasse le nombre de levées prépayées (soit à partir de la 18<sup>e</sup> levée en 2019).

Plus d'informations sur : <https://www.pays-de-blain.com/gestion-des-dechets/redevance-incitative/>

## POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ET RÉDUIRE LE POIDS DE SA POUBELLE ?

Le montant de la Redevance Incitative varie en fonction de la quantité de déchets qui est produite : **plus on produit de déchets, plus on utilise le service.**

La poubelle se remplit plus vite et elle doit être vidée plus souvent.

### Pour éviter cela un 1<sup>er</sup> geste simple : TRIER SES DÉCHETS

Et pour débuter dans le tri, on peut commencer par ne plus jeter dans sa poubelle les produits suivants :

- Les bouteilles en plastique
- Les bouteilles en verre
- Les papiers (journaux, magazines, publicités, livres, etc.)
- Les boîtes de conserve et canettes de soda.



**En se concentrant déjà sur ces 4 familles de déchets, vous pourrez faire maigrir votre poubelle de près de 30 %.**

## Animations du 16 janvier au 13 mars 2019

### ► VISITE DU SITE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

#### Les dates de la manifestation :

- Mercredi 16 janvier à 10 h 30
- Vendredi 22 février à 10 h 30
- Mercredi 13 mars à 10 h 30

#### Descriptif de la manifestation :

Cette visite vous permettra de découvrir le cheminement d'un déchet après l'avoir mis dans votre poubelle. Où va-t-il ? Que devient-il ?

Il s'agit donc de comprendre comment fonctionne un centre de tri des emballages ménagers mais aussi un centre de stockage pour ordures ménagères.

Tarifs : Gratuit

#### Réservation :

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique  
9 rue de l'Église - 44170 NOZAY

Tél. 02 40 79 49 84

Portable : 06 85 63 15 05 - 06 59 49 63 57

Mail : [marie-annick.lebordais@smcna.fr](mailto:marie-annick.lebordais@smcna.fr)  
[animation.prevention1@smcna.fr](mailto:animation.prevention1@smcna.fr)



### ► Écoquartier des Landes de Bardoul : premiers coups de pioche

Les entreprises travaillant sur le chantier ont été désignées :

- Terrassement, voirie, assainissement : LANDAIS de Mésanger (44).
- Aménagements paysagers : ALTHEA NOVA de Pléchatel (35).
- Éclairage, électricité, télécommunication : STURNO à Sainte-Luce-sur-Loire (44).
- Eau potable et gaz : TRAPELEC à Sainte-Luce-sur-Loire (44).

Les premiers travaux ont démarré fin novembre 2018. Le piquetage sur site a été effectué. Il matérialise sur le terrain les différents éléments qui constitueront les interfaces publics - privés : voiries, espaces verts, macrolots... C'est un moment important dans la mesure où il permet d'identifier précisément les arbres qui seront abattus et les linéaires qui seront protégés.

Les étapes réalisées sont le décapage de la terre végétale et les travaux d'assainissement. Commencent maintenant les travaux de terrassement et d'empierrement de la couche de forme.

La durée des travaux est estimée à 17 semaines, selon les aléas en particulier météorologiques.



#### HABITER BOUVRON, A INSPIRÉ UN POÈME À MAUD, UNE NOUVELLE HABITANTE

*Il y a 10 ans exactement  
Je m'installais dans une maison entourée de champs,  
Pour moi qui venais de la Capitale  
Ce n'était pas une transition banale !*

*Petit à petit, nous nous étions éloignés de la ville  
Nous trouvions que la campagne, c'était sympa,  
tranquille,  
Mais là, on grimpait encore d'un niveau  
On allait carrément vivre dans un hameau !!*

*Quand nous avons visité la maison,  
Pour nous, Bouvron, était inconnue au bataillon !  
Nous avons quand même choisi d'y déballer nos  
cartons*

*Moins choix de cœur que de raison !*

*Clairement, c'est grâce à l'école  
Que notre vie locale a pris son envol  
En attendant nos petits à la sortie  
Avec les autres parents*

*On a fini par se raconter nos vies !  
Au détour d'un sport, d'une activité,  
À force de se croiser  
On s'est rapproché !*

*Ma commune, j'ai appris à l'aimer  
Aujourd'hui, je ne fais pas qu'y habiter  
Désormais, je vais aussi y travailler  
Au Cow-B, dans notre espace de travail partagé !*

*J'y ai tissé des liens  
Auxquels je tiens  
Je me suis investie  
Et de tous ces échanges, je ressors grandie !*

*J'avoue que je suis épatée  
Des projets qui sont lancés  
La population est consultée  
Elle peut facilement s'impliquer.*

*Innovation, éco-conception, participation,  
Est-ce vraiment un hasard si ces mots riment avec  
Bouvron ?*

*Pour moi, la commune où a eu lieu la reddition  
A redonné ses lettres de noblesse au mot  
collaboration.*

*Comme quoi un lieu qui parfois ne nous dit rien  
Si on se contente de le regarder de loin  
Ne révélera jamais le potentiel*

*Qui peut rendre notre vie plus belle !*

[www.facebook.com/Maudesie](http://www.facebook.com/Maudesie)



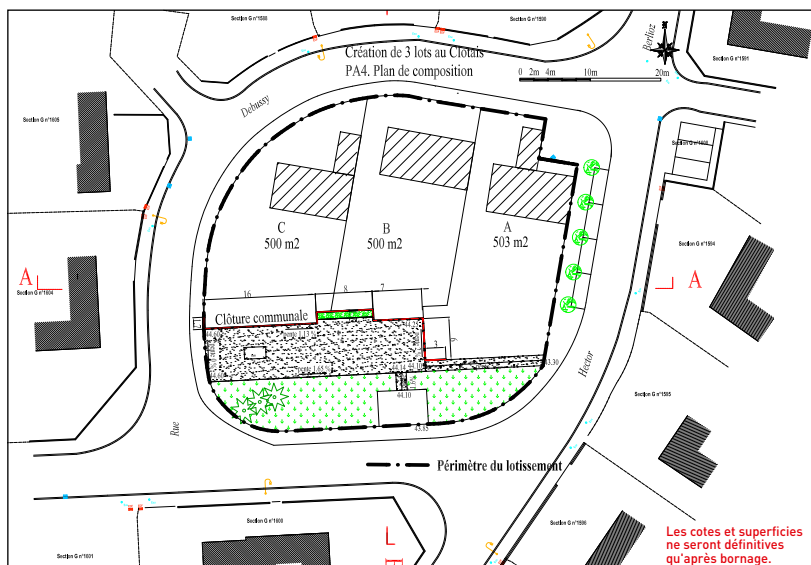
### ► Le Clotais

Les travaux vont démarrer au premier trimestre 2019 par le décapage de la terre végétale, puis par la viabilisation des lots.

3 lots viabilisés sont proposés à la vente. Le règlement d'urbanisme impose des maisons de plain-pied avec combles aménageables :

- Lot 1 : 506 m<sup>2</sup> - 50 600 €.
- Lot 2 : 494 m<sup>2</sup> - 49 400 €.
- Lot 3 : 502 m<sup>2</sup> - 50 200 €.

Un espace vert de 624 m<sup>2</sup> sera conservé au sud de l'opération.



### ► Visite de la station d'épuration par une délégation chinoise à Bouvron le 27 septembre 2018

Pour la 2<sup>e</sup> fois cette année, une délégation d'une dizaine de chinois, élus, constructeurs et financiers du district de Qingyun, situé au nord-ouest de la Chine, est venue se faire expliquer le fonctionnement de la station d'épuration écologique et innovante de Bouvron.

Ce déplacement s'est effectué dans le cadre d'un partenariat avec le Centre scientifique des techniques du bâtiment (CSTB)

#### POURQUOI LES CHINOIS SONT-ILS INTÉRESSÉS PAR LA STATION DE BOUVRON, 3 300 HABITANTS ?

La Chine qui compte une population essentiellement urbaine, commence à connaître des problèmes de gestion de l'eau et notamment des eaux usées. Elle cherche des solutions durables et écologiques en aménageant 10 Écocités, en partenariat avec la France. Ce sont des villes vertes à conception durable pour pallier la pollution des grandes mégapoles. « Nous voulons apprendre comment gérer ce genre de problème » a indiqué Xiaodong Wang, chef de la délégation.

Le maire, Marcel Verger, a conduit la délégation sur place et expliqué tout le processus technique : sur un terrain de 8 hectares, **les eaux usées sont filtrées dans 4 bassins plantés de roseaux** à percolation horizontale et verticale. Ils assurent le développement

d'une flore bactérienne propice à l'assimilation des déchets et permet à chaque étape du traitement d'affiner la qualité de l'eau en utilisant des couches de substrats composées de sable et de gravier de plus en plus fins.



**Un quatrième filtre d'une contenance de 400 m<sup>3</sup> d'apatite**, pierre phosphocalcaire, absorbe les molécules phosphoriques. Cette eau épurée repartira dans **les noues plantées de 6 000 saules** attenantes à la station sur les 5 hectares environnants. Le bois de la saulaie est destiné à la production de plaquettes de bois pour le chauffage du Pôle enfance.

Les eaux traitées sont alors rejetées dans le ruisseau voisin.

Cette visite semble avoir fortement intéressé la délégation chinoise de la ville de Qingyun, 80 000 habitants, que les autorités souhaitent équiper de solutions durables et autonomes pour la gestion de leurs eaux usées.

### ► Les mesures compensatoires environnementales de la déviation

**L'ouverture de la déviation c'est pour cette année !**

**Le chantier, commencé en janvier 2017, a été mené à un rythme soutenu : défrichage, déboisements, terrassements, empièvements... Les conditions climatiques ont été favorables pour envisager une mise en service des 4 km de route à l'automne prochain.**

**Qui dit nouvelle voie, dit emprises sur les terres, et impacts sur les milieux naturels et la biodiversité autour du Bourg.**

**C'est pourquoi une attention particulière a été portée sur les mesures compensatoires environnementales.**

#### QU'EST-CE QU'UNE MESURE COMPENSATOIRE ?

La première loi de protection de la nature date de 1976. Il s'agissait de compenser les impacts des projets d'aménagement sur les milieux naturels et les espèces.

C'est une « action écologique visant à restaurer ou recréer un milieu naturel en contrepartie d'un dommage à la biodiversité provoqué par un projet ou un document de planification ».

Les mesures de compensation ne sont envisagées qu'en dernier recours, quand aucune mesure n'a pu être mise en œuvre pour éviter ou réduire les atteintes à la biodiversité, en tenant en compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées.

Depuis, les dispositions se sont durcies et le décret n° 2011-2019 précise que les décisions d'autorisation de projets devront désormais mentionner obligatoirement les mesures compensatoires à mettre en œuvre et un suivi de la réalisation de ces mesures devra être fait afin d'en vérifier l'efficacité et la pérennité. La loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2018 est venue encore renforcer cette obligation, précisant que les projets ne doivent pas engendrer de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.

Il s'agit bien d'une obligation de résultat !

#### QUI DONNE UN AVIS SUR LES ÉVALUATIONS ET LES PROPOSITIONS DE COMPENSATION ?

Les mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet de la déviation de Bouvron ont été présentées dans le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (conformément aux articles



L.214-1 et suivants du code de l'environnement) et de dérogation au titre des espèces protégées (articles L.411-2 et suivants du code de l'environnement). Ces dossiers ont été déposés auprès des services de l'État en charge de l'instruction de tels dossiers, la DDTM de Loire-Atlantique. L'instruction de ces dossiers a abouti à la prise de 2 arrêtés préfectoraux, autorisant les travaux au titre du code de l'environnement.

**Les mesures compensatoires prévues dans le projet de déviation de Bouvron ont également fait l'objet de remarques très positives de la part du Conseil National de la Protection de la Nature qui a qualifié le dossier de « dossier exemplaire, à donner en exemple aux futurs pétitionnaires ».**

#### QUELS SONT LES IMPACTS D'UN TEL PROJET SUR LA NATURE ?

Les impacts sont de 3 ordres :

- sur les zones humides (et Bouvron, en ligne de crête de l'Isaac et du Brivet, est directement concernée),
- sur les ruptures de continuités écologiques, par exemple sur les haies bocagères qui nourrissent et abritent les oiseaux et insectes,
- et sur les espèces protégées : coléoptères, oiseaux, reptiles, chiroptères, amphibiens...

Tous ces impacts ont été étudiés lors de l'élaboration des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de dérogation au titre des espèces protégées. Ces dossiers précisaient également les mesures d'évitement et de réduction prévues, ainsi que les mesures de compensation quand cela a été rendu nécessaire par l'impossibilité d'éviter ou de réduire les impacts.

Les arrêtés préfectoraux émis, précisent toutes les mesures prescrites.

### QUELS SONT LES TYPES DE MESURES QUI ONT ÉTÉ PRIS ?

Ils sont de natures diverses et ont fait l'objet de multiples échanges avec les services de l'État :

- **Des mesures de réduction :** l'optimisation du calendrier des travaux, en particulier lors de la réalisation des travaux sur les emprises foncières : ils sont réalisés en fin d'année avant la période de nidification des oiseaux, ou encore après la période d'émergence des grands capricornes qui sont une espèce protégée...

Un exemple en dessous de l'ouvrage du Châtel, pour permettre à la petite faune, hérissons, lapins, amphibiens..., de se déplacer en toute sécurité sans traverser la voie, une banquette d'un mètre de large a été réalisée.



Schéma de principe

- **Des mesures de compensations :** elles sont décidées avec les services de l'État en accord avec les propriétaires et les exploitants agricoles qui ont été volontaires pour mettre en place des mesures compensatoires sur leurs terrains :

- **l'impact sur les mares :** il a été décidé de recréer 2 mares pour une mare détruite.
- **en bordure de haies et de cours d'eau :** création de bandes enherbées pour préserver la biodiversité, comme par exemple au Pas.
- **la re-création de boisements alluviaux** pour les oiseaux, les chiroptères et les amphibiens notamment, ce qui a été réalisé entre la Fresnais et la Marchandais.
- **la re-création de prairies**, notamment la mégaphorbiaie caractérisée par la présence d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes

herbacées vivaces, plutôt en zones humides, par exemple au sud de La Biliais.

- **la re-création de mouillères :** qui sont des zones qui restent humides tout le temps et qui permettent d'attirer les insectes ; c'est ainsi, par exemple, ce qui a été réalisé sur les emprises de l'État au niveau du Friche Blanc.
- **la création de prairies de différents types :** prairies extensives en fauche, en pâture ou en moyenne pâture, selon le choix des agriculteurs. Ces prairies sont des mesures compensatoires qui permettent aux agriculteurs d'être également indemnisés en fonction de la perte de marge qu'ils subissent. Ces indemnités, annuelles pendant 20 ans, ont été fixées en partenariat avec la DREAL, la Chambre d'Agriculture, propriétaires et exploitants.
- **les travaux hydrauliques :** il s'agit de restaurer des zones humides par des travaux hydrauliques ou encore la suppression de systèmes de drainages, ce qui a été réalisé à la Biliais par exemple.

Tous ces travaux, débutés à l'été 2018, se dérouleront jusqu'à la fin du chantier mi-2019 et feront l'objet de suivis par la DREAL, maître d'ouvrage, comme prescrit par les arrêtés préfectoraux. Un inventaire de la faune, grenouilles, reptiles... et des carottages seront effectués les 3,5, 10, 15 et 20 ans sur les parcelles de compensation pour s'assurer de l'efficacité des mesures et de leur pérennité.





### UN EXEMPLE DE MESURE D'ÉVITEMENT : LE PROJET DE PASSAGE INFÉRIEUR AU FRICHE BLANC



Mouillères (vue du sud)

Le projet prévoyait le maintien de la voie communale reliant le bourg au Friche Blanc. Ce rétablissement occasionnait la destruction de 10 hectares de zones humides, et la destruction complète d'une haie très importante dans le maintien de la biodiversité locale (notamment les oiseaux et les chiroptères).

La mesure d'évitement a ainsi permis de préserver la plus grande partie de la haie : seule une percée a été réalisée pour le passage de la déviation et la zone humide présente en amont a été préservée.

Ainsi de septembre 2018 à janvier 2019 la voie communale est déconstruite, revégétalisée et plantée. Avec l'évacuation des déblais sur d'autres espaces, il s'agit de rapporter les sédiments des anciennes mares, étaler la terre enlevée du Haut Bezou et surfacer sans trop lisser et créer des mouillères : il s'agit d'un réensemencement naturel par ce qui est amené par les sédiments. Pour les riverains, il faut désormais passer par le passage du Chatel ou le giratoire du haut Bezou pour rejoindre le bourg.

### Portrait

## Damien Ivanez

*Sortie d'un amphibien  
de l'eau*



### Un ingénieur écologue assure le suivi du chantier et la réalisation des mesures compensatoires

Pour réaliser la déviation, la DREAL a dû passer de multiples marchés, dont un portant sur la coordination environnementale pour que les espèces et la nature soient bien prises en compte. La SEGED, cabinet d'études de gestion de l'environnement et des déchets, a remporté ce marché et c'est Damien Ivanez, ingénieur écologue qui suit de près ce chantier. « Mon travail consiste à vérifier que toutes les entreprises respectent les clauses de respect de l'environnement, par exemple la pose de clôtures pour que les reptiles et les amphibiens, qui sont des espèces protégées, ne puissent pas pénétrer sur l'espace de la déviation ».

Damien Ivanez connaît très bien le fonctionnement des mares.

### Comment crée-t-on une mare ?

En premier lieu il faut identifier une parcelle. On choisit celle qui capte le plus d'eau de ruissellement, bien exposée, pas trop d'arbres, près d'une haie et d'un corridor écologique, pour assurer une bonne colonisation. Enfin, il faut que les berges ne soient pas trop abruptes et que la profondeur soit adaptée à la situation : c'est aussi beaucoup une histoire de « feeling » ! Dans ces conditions, les animaux viennent tout seuls.

Ce fut le cas du triton marbré qui est apparu dans une mare restaurée.

Damien Ivanez est très présent sur le terrain avec toutes les entreprises qui réalisent le chantier et qui, toutes, ont bien pris conscience des obligations environnementales.

La DREAL et la DIRO ont souhaité dès le départ que ce chantier soit le plus exemplaire possible. Ce défi est en passe d'être relevé, ce qui a été remarqué par le Conseil National de la Protection de la Nature.

**En résumé, pour une surface utile de 20 hectares pour la réalisation de la déviation dont 15,6 ha de zones humides impactées, les mesures compensatoires ce sont :**

- 35 ha de surface dédiée aux mesures compensatoires, soit environ 90 parcelles.
- 28 espèces protégées sont concernées par le projet : rainette verte, hérisson d'Europe, lézard des murailles, bruant jaune, campagnol amphibie, sérotine commune, triton palmé...
- de multiples types de mesures :
  - 10 mares créées et 5 restaurées.
  - 2,112 km de plantation de haies.
  - la conversion de près de 20 ha de cultures en différents types de milieux : prairies plus ou moins extensives, plus ou moins humides, de mégaphorbiaies...
  - la conversion de peupleraies et la création de 4 ha de boisements alluviaux.
  - la création de 3000 m<sup>2</sup> de mouillères.
  - la reconstitution de 275 mètres linéaires d'habitats en faveur des reptiles ainsi que 3 abris, et 5 lieux de pontes...



Triton marbré



Herbier de renoncules peltées



Mare compensatoire

- la restauration de plus d'1 ha de zones humides par des travaux hydrauliques, la suppression de systèmes de drainages...
- 11 exploitants agricoles ont signé des conventions de mesures compensatoires.
- 22 propriétaires ont signé des conventions de mesures compensatoires (dont la commune de Bouvron).

## ► MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Blain.

Carine Latchoumaya, Conseillère en Insertion Professionnelle, est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

### Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie.

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

<https://missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl>

Contact Antenne de Blain  
Maison de l'Emploi, de l'Économie et de la Formation

7 rue Victor-Scholcher

Téléphone : 02 40 79 99 01

mail : [blain@missionlocale-nordatlantique.com](mailto:blain@missionlocale-nordatlantique.com)



### ► Nous vous l'avons promis, le voici !

Le logo de l'espace de coworking de Bouvron est sorti



Julie Landais, graphiste et membre du coworking, qui a réalisé ce logo nous en explique la signification :

Bien que de plus en plus nombreux, les espaces de coworking sont encore peu connus du grand public.

Pour identifier visuellement le Cow-B, nous avons donc choisi de nous appuyer sur les notions essentielles à un coworking :

- un espace de travail représenté par un bureau et une lampe,
- un lieu, inscrit sur la commune de Bouvron. Son implantation géographique se retrouve à la fois dans la pointe vers le bas qui rappelle celle du logo de la commune et à travers un clin d'œil à l'univers numérique par l'utilisation de l'icône de localisation.

Le Cow-B, c'est aussi l'idée de travailler ensemble, du collectif. L'écriture manuscrite rappelle que c'est l'humain qui est au cœur de notre démarche : un espace de travail partagé par et pour un réseau de personnes.

Enfin, 2 teintes contrastées appuient l'identité du Cow-B :

- un bleu profond, reflet du calme du lieu et du sérieux des **compétences** réunies,
- un jaune **dynamique et accueillant**, qui nous porte vers l'avant avec **optimisme** !

Déjà un premier flyer a été réalisé et distribué lors du Forum des Associations le 8 septembre dernier. Il va maintenant être largement diffusé dans des lieux stratégiques pour inviter d'autres entrepreneurs et télétravailleurs à rejoindre le Cow-B.

Si vous êtes entrepreneur ou télétravailleur, n'hésitez pas à prendre contact pour venir visiter et tester le Cow-B.

Vous pouvez contacter le Cow-B via la page Facebook : Coworking Bouvron ou le site Internet : [www.cow-b.fr](http://www.cow-b.fr)

### ► Eolien : Bouvron choisit son partenaire

La commune de Bouvron a reçu de nombreuses sollicitations de porteurs de projets privés pour installer un parc éolien sur la commune.

Pour décider du meilleur projet possible un Comité consultatif sur le projet éolien a été créé au début de l'été.

Après étude des différents projets possibles et réflexion sur le type de partenariat à mettre en place, des discussions approfondies ont été engagées avec Énergie Éolienne France (EEF) qui a un historique sur notre territoire du fait d'un premier projet qui n'avait pu aboutir.

Quelques principes clés ont été posés avec EEF :

- La commune de Bouvron sera co-proprétaire du projet pour participer aux décisions essentielles et bénéficier des retombées financières.
- Les choix essentiels seront faits d'un commun accord.
- Ce projet sera ouvert à la participation citoyenne.
- La commune veillera à l'exemplarité de ce projet sur le plan de l'information et de la concertation avec les habitants.

Cet accord avec EEF a été entériné par le Conseil municipal du 4 décembre 2018, concrétisant ainsi l'engagement des élus de Bouvron dans une transition énergétique maîtrisée et bénéfique pour le territoire.





## ► Les ateliers Exception Accueillante

L'Accueil devient un enjeu majeur de performance des entreprises.



Un atelier à Clisson

Afin de partager et d'analyser leurs pratiques en matière d'accueil et d'augmenter la compétitivité et l'attractivité de leurs entreprises, les entrepreneurs du Pays de Blain sont invités à participer aux ateliers Exception Accueillante.

Le Pays de Blain, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les Communautés

de communes d'Erdre et Gesvres et de la Région de Nozay proposent 3 ateliers :

- **Lundi 7 janvier**  
10 h 00 – 12 h 00 à Grandchamps-des-Fontaines  
Thème : Qu'est-ce qu'un accueil réussi ?
- **Lundi 21 janvier**  
10 h 00 – 12 h 00 à Blain  
Thème : que disent mes clients ?
- **Lundi 4 février**  
10 h 00 – 12 h 00 – lieu à déterminer  
Thème : Comment transformer un client en ambassadeur de mon établissement ?

Contacts :

Hélène Dufy - Tél. 02 40 79 96 70

Email : [helene.dufy@cc-regionblain.fr](mailto:helene.dufy@cc-regionblain.fr)

CCI Nantes Saint-Nazaire

Département Commerce et Tourisme

Tél. 02 40 17 21 22

Email : [a.santerre@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:a.santerre@nantesstnazaire.cci.fr)

### Portrait **Guillaume Pinoit**

## Le Gâvre Portails

**Une jeune entreprise bouvronnaise en plein essor**

Sur la RD16, en direction de Campbon, la zone artisanale de la Druge Chevaux accueille une entreprise dynamique créée et dirigée par Guillaume Pinoit « le Gâvre Portails ».

Après un BAC +2 obtenu en création et gestion des entreprises, Guillaume a voulu créer son entreprise. Pour avoir « plusieurs cordes à son arc » il s'est alors formé aux métiers du bâtiment, menuiserie et infographie. C'est ainsi qu'il a créé en 2014, chez lui, au Gâvre, son entreprise de fabrication de portails et clôtures en aluminium thermolaqués, plutôt haut de gamme, avec une exigence de qualité française et des coûts de production maîtrisés. Le développement de son activité l'a amené à s'installer rapidement à Bouvron dans des locaux plus appropriés.

Les portails sont travaillés en interne avec ses clients, notamment en conception graphique et sur l'inclusion d'un dessin dans l'aluminium.

4 ans après, ce sont 14 personnes qui y travaillent dans tous les corps de métiers : conception visuelle, pose, maçonnerie, automatisme... pour la plupart recrutés avec l'aide de Pôle emploi de Blain.

Pour créer son entreprise, Guillaume Pinoit a fait appel au service Développement économique du Pays de Blain qui l'a aidé à monter son dossier de soutien à la création d'entreprise.



### ► Le Parc d'Activités du Bel Air est prêt à accueillir les entreprises

Sorti de terre en 2017, le Parc d'Activités du Bel Air offre 4 hectares cessibles afin d'accueillir et de permettre le développement des activités industrielles, de services, artisanales et de commerce de gros sur la commune de Bouvron.

Idéalement situé le long de la RN 171 et à proximité directe de l'axe Nantes - Saint-Nazaire, il permet de faire rayonner l'activité des entreprises sur l'ensemble de la Métropole tout en bénéficiant d'un cadre préservé.

Ce parc d'activités a été pensé dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme avec une attention particulière portée sur son insertion paysagère, environnementale et urbanistique afin de préserver le caractère bocagé du site: conservation des haies, sélection d'espèces bocagères locales, gestion extensive des eaux pluviales.

Les entreprises pourront également bénéficier d'un accompagnement par un thermicien afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs projets.



**PARC D'ACTIVITÉS DU BEL AIR**

*Offrez un nouveau souffle à votre entreprise dans un environnement préservé*

**4 hectares disponibles**  
**Parcelles à la demande**  
Industrie, artisanat, tertiaire

Commercialisation : 02 40 79 99 01

[WWW.PAYS-DE-BLAIN.COM](http://WWW.PAYS-DE-BLAIN.COM)

Logo of Pays de Blain and Pays de la Loire.

#### COMMERCIALISATION

##### Si vous souhaitez vous installer...

- Idéal pour la création d'entreprises/le développement d'activités/la préparation de votre transmission.
- 4 hectares cessibles.
- Découpage des parcelles à la demande
- 25 € HT/ m<sup>2</sup>.
- Accueil des activités industrielles, de services, artisanales et de commerce de gros.

Pour plus d'informations, contactez le Service Développement Économique du Pays de Blain :

Maison de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation

7 rue Victor-Schœlcher - 44130 Blain - 02 40 79 99 01 / 02 40 79 99 01

### ► En 2020 un centre de transfert des déchets au PABA

Dans le cadre de ses projets d'optimisation des coûts de transport des déchets produits sur son territoire et de fermeture des unités de traitement locales, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) va implanter un centre de transfert de déchets sur le Parc d'Activités de Bel Air à Bouvron mais également sur la ZAC de l'Érette à Héric.

Le centre de transfert des déchets va permettre d'acheminer les déchets de l'ouest du territoire du SMCNA vers des installations de traitement. Pour cela, le site disposera d'un bâtiment couvert pour transférer, dans des semi-remorques les flux encombrants de déchèterie, le carton et le papier et de 4 quais de vidage couverts pour transférer les déchets résiduels et le flux de collecte sélective.

Ce site va générer des économies de coûts de collecte et de transport puisqu'environ trois bennes à ordures ménagères sont nécessaires pour remplir une semi-remorque. Le gain environnemental est important puisque ce site va permettre de réduire les consommations d'énergie fossile. L'emplacement sur le Parc d'Activités de Bel Air a notamment été retenu en rai-

son de sa proximité avec des axes routiers importants et parce qu'il constitue un point proche du centre de production des déchets.

**Sur ce site, les déchets sont en transit et n'ont aucune vocation à rester**, ce qui va éviter le risque de nuisances olfactives. Au niveau du centre de transfert avec vidage au sol, un filet de fermeture du bâtiment est prévu pour réduire au maximum les risques d'envol des déchets.

Le recrutement du maître d'œuvre a été réalisé et les études ont débuté depuis début décembre.

**Le démarrage des travaux est prévu à la fin du troisième trimestre 2019 pour une livraison du site à la fin du premier semestre 2020.**

#### QU'EST QU'UN CENTRE DE TRANSFERT ?

Le centre de transfert du Parc d'Activités de Bel Air permet à des camions de collecte de vider les déchets, dans un semi-remorque de 90 m<sup>3</sup> situé en contrebas d'un quai, en vue d'optimiser leur transport jusqu'aux installations de tri ou valorisation.

Le pont-bascule (balance) permet d'assurer une traçabilité totale des flux.

Les camions assurant le transfert des déchets sont des semi-remorques équipés de fonds mouvants alternatifs permettant un remplissage arrière.

Les déchets encombrants, de papier, de verre et de carton seront repris à l'aide d'un engin mécanique depuis une dalle béton pour charger des semi-remorques également.

Pour toute info complémentaire contact :  
SMCNA - 0240795148

Une visite d'un site similaire peut-être organisée.





### ► Pour construire notre territoire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours de construction



Depuis la fin des années 90, l'arrivée importante d'habitants, notamment de jeunes ménages, a considérablement fait évoluer le visage du territoire. Il n'est donc plus possible de limiter la réflexion de l'aménagement d'un territoire à une commune, sans se soucier des actions engagées par les villes voisines.



Il était nécessaire d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi - qui permettra de « mettre en musique » l'avenir souhaité pour notre territoire. Il permettra de **planifier l'aménagement des infrastructures à l'échelle de vie des habitants** en définissant des zones résidentielles, commerciales, économiques sur les territoires.

#### C'EST QUOI UN PLUIH ?

Le Plan Local d'Urbanisme - PLU - est un document d'urbanisme permettant d'exprimer le projet politique porté par les élus à horizon 10 ans, et de gérer les autorisations du droit des sols, et notamment les droits à construire. Il revêt donc une double dimension, à la fois politique et technique.

**Le « i » signifie** que le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'échelle de la Communauté de communes de la Région de Blain, regroupant les villes de Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais. Cette évolution vers l'intercommunalité est rendue nécessaire par la porosité de plus en plus forte entre les communes. Les habitants du territoire vivent sur une commune, mais peuvent travailler, se divertir ou consommer sur les communes voisines.

**Le « h » signifie** qu'une attention supplémentaire est apportée au volet habitat, permettant de fusionner dans un seul et même document le Plan Local d'Urbanisme -PLU- et le Programme Local de l'Habitat -PLH- (outil de programmation pour le développement de l'habitat sur le territoire).

#### LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST COMPOSÉ DE 3 GRANDS VOLETS

- Un rapport de présentation du territoire.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Véritable pierre angulaire du PLU, il constitue le projet politique que souhaitent porter les élus aux niveaux communal et intercommunal.
- Un règlement graphique et écrit. Élément de référence pour les habitants, celui-ci constitue l'application concrète du PADD sur le territoire, en fixant les règles applicables par zone.

#### OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LA DÉMARCHÉ ?

Un diagnostic du territoire a été conduit de juin 2017 à mars 2018. Il a permis de mettre en lumière les dynamiques à l'œuvre et les tendances sur notre territoire sur différentes thématiques (développement économique, habitat, évolution de la population, environnement, mobilités, énergies...)

Actuellement, les élus sont en cours de construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Afin de venir alimenter leurs réflexions, des temps de contributions des habitants ont été imaginés. Ainsi, des ateliers participatifs permettant de laisser la parole aux habitants sur le devenir du territoire ont été organisés entre le 26 novembre et le 12 décembre 2018. Et des ateliers des élèves des deux écoles primaires de Bouvron apporteront leur contribution début 2019.

À la suite de cette phase, les élus construiront le règlement qui sera présenté aux habitants avant son application.

**L'entrée en exécution de ce nouveau document d'urbanisme est prévue dans le courant de l'année 2021.**

### QUEL(S) CHANGEMENT(S) EN PERSPECTIVE POUR LA COMMUNE DE BOUVRON ?

Actuellement, le PLU de Bouvron s'appuie fortement sur le développement, en parallèle du bourg, de ses villages. Les règles fixées par le Code de l'Urbanisme et reprises dans le Schéma de Cohérence Territoriale Nantes//Saint-Nazaire fixe un objectif de réduction des consommations de foncier agricole et naturel.

**Le développement de la commune de Bouvron devrait se recentrer sur le bourg. Les projets actuellement en cours, et notamment les Landes de Bardoul, viennent illustrer cette exigence nationale de protection des terres agricoles et naturelles.**

Pour plus d'informations :

Site internet du Pays de Blain : [www.pays-de-blain.com](http://www.pays-de-blain.com)

Responsable du PLUIh : Thomas JOUAN 02 40 79 42 43

Vous pouvez contribuer à la démarche en écrivant vos remarques et/ou commentaires et/ou idées sur les registres disponibles au sein de chaque mairie et au siège du Pays de Blain.

### LA PARTICIPATION DES HABITANTS DE BOUVRON

Une vingtaine de Bouvronnais s'est déplacée pour travailler sur Bouvron demain. Les ateliers ont travaillé sur 4 thèmes : habiter, se déplacer, le développement économique et le cadre de vie à échéance 2035.

Marcel Verger a rappelé que c'est aujourd'hui le PLU de 2005 qui s'applique. Les données n'étaient pas les mêmes, notamment la notion de centralité et l'utilisation omniprésente de la voiture. On constate donc qu'il y a eu plus de constructions dans les villages que dans le Centre-Bourg. **Aujourd'hui, il s'agit d'intégrer le changement climatique à tous les niveaux**, ce qui est rappelé dans le Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT : il faut construire près des centres urbains pour une meilleure mobilité, être moins consommateur d'énergie, densifier et regrouper les constructions.



Les réflexions des ateliers seront prises en compte et intégrées dans le futur PLUIh.

Une réunion publique de restitution sera organisée en 2019.

### ► Une agence immobilière en cœur de bourg

Face à la mairie, rue Louis-Guihot, une nouvelle enseigne s'installe : Lemerrier Immobilier.

Ce local, propriété de la commune, a fait l'objet d'une réhabilitation en profondeur pour accueillir cette nouvelle implantation commerciale sur notre commune. Sa façade a été modifiée et les travaux intérieurs ont été réalisés en régie par les services techniques municipaux.



Image virtuelle d'insertion









8



10



9



11

**1** 100 % bio et local ! Le 14 avril l'association les Parents des Petits Félix qui gère le restaurant scolaire et Marcel Verger, maire, leurs partenaires du GAB 44 et leur invité François de Rugy, alors Président de l'Assemblée Nationale, ont signé le renouvellement de la Charte « bien manger » à l'école.

**2** Le 20 février une soixantaine de Bouvronnais ont donné le top départ de la réflexion sur la mise en place du Tiers-Lieu, autour de la bibliothèque. Tout au long de l'année les 4 ateliers ont permis d'en définir les contours et le contenu. Il ouvrira début 2019.

**3** En mai, ce 7<sup>e</sup> festival de la Paix s'est tourné vers l'Outremer. Toute une découverte festive au son de la musique, de la danse, des spectacles, mais aussi beaucoup d'émotion au travers des récits des « carnets de bord » des navires négriers, et des lectures de textes d'auteurs des Outremer.

**4** La station d'épuration de la Lande de la Noë est innovante, écologique. Elle attire de nombreuses demandes de visites des autres collectivités et pays. En mars puis en septembre, ce sont 2 délégations chinoises qui s'en sont fait expliquer le fonctionnement.

**5** Notre commune doit pouvoir accueillir de nouveaux habitants. Cette année a vu la fin de la réhabilitation de l'Hôtel Louis-Guihot dans le bourg et la construction de 16 logements, chemin de la Forêt, qui pourront accueillir en priorité des personnes retraitées mi-2019.

**6** Forum des associations  
Un rendez-vous bien installé : le forum des associations et l'accueil des nouveaux habitants. Il s'est déroulé samedi 8 septembre. C'était le moment de s'inscrire aux activités et aussi de découvrir la richesse associative de notre commune.

**7** Dimanche 11 novembre a vu un grand nombre de personnes commémorer le centenaire de la fin de la guerre 14/18. Outre la commémoration officielle, les Bouvronnais ont visité l'exposition sur les « poilus » bouvronnais, assisté aux lectures de leurs lettres, à la discussion sur le rôle des femmes dans la grande guerre et au spectacle « passe ton certif » Beaucoup d'émotion mais aussi des rires.

**8** Ils l'ont décroché!!! Le club de foot Fay/Bouvron s'est vu attribué en novembre le Label Jeunes Espoir. Ce label est une reconnaissance de l'investissement du club et un soutien à ses projets.



12

**9** Au Conseil municipal des enfants ils en parlaient depuis longtemps ! Les enfants l'ont réalisée : ils ont participé à la fabrication de la boîte à livres et l'ont installée samedi 24 novembre dans le passage qui mène au parc de la Minoterie. Un bel exemple de partage de connaissances pour que la culture soit accessible à tous.

**10** Les travaux de la déviation avancent vite à présent. La voirie mais aussi la réalisation des mesures compensatoires : mares, haies, passages pour les animaux, prairies nouvelles...

**11** Pour le retour d'un Distributeur Automatique de Billets dans notre commune. Samedi 17 novembre quelque 200 personnes se sont rassemblées sur la Place de l'Abbé Corbillé pour dire leur mécontentement et attirer l'attention des banques sur la fracture économique et sociale due à ce départ.

**12** Sous le soleil des 14 et 15 septembre, les Journées du Patrimoine organisées par la commission patrimoine et l'Abess ont permis de découvrir quelques aspects de notre patrimoine, dont la Minoterie, mais aussi l'église et son concert, la fabrication du cidre et bien d'autres animations.

## ► Village Retraite : où déposer sa demande de logement ?

**Chemin de la Forêt, les travaux d'aménagement du Village Retraite avancent bien. Il est prévu que l'ensemble des 16 logements locatifs soient livrés avant l'été.**

Pour accéder à ces logements de type T2 ou T3, à destination des séniors, vous devez :

- Déposer une demande de logement social auprès de la mairie.
- Répondre aux critères d'attribution de ces logements (ressources, âge...).

Le lieu d'habitation n'est pas un critère de sélection.

La commission d'attribution de logements se réunira avec le bailleur Habitat 44 dans le but de sélectionner les dossiers.

Renseignements :

Mairie de Bouvron au 02 40 56 24 54



## ► Bouvron Solidarité Accueil

**Cette association fut constituée en octobre 1990. Dès le départ, plusieurs dizaines de bénévoles ont adhéré aussitôt pour atteindre les objectifs suivants :**

- Être à l'écoute des personnes en difficulté.
- Accueillir des gens de passage et rechercher pour eux des solutions en concertation avec les associations humanitaires et les organismes concernés.

Bouvron Solidarité Accueil intègre dans son fonctionnement « le Jardin du Cœur » communal qui fut mis en place par Bernard Chotard en 1988.



En 2016, le local d'accueil des « sans abri » a disparu au profit d'un logement d'urgence réservé aux familles. En conséquence, **notre activité se porte désormais essentiellement sur le « Jardin du Cœur ».**

### QUELLE EST NOTRE ACTIVITÉ ?

Nous produisons des pommes de terre, des potimarrons et des haricots au profit des « Restos du Cœur » de Nantes et de Savenay.

Cette année, nous avons récolté environ deux tonnes de pommes de terre.

Quelques sacs restent sur Bouvron à la disposition du CCAS.

**Venez nous rejoindre.** Nous accueillons volontiers tous ceux qui souhaiteraient donner un coup de main pour semer, désherber ou récolter. Nous travaillons dans la joie et la bonne humeur.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre président Luc Roger à La Gaulais - Bouvron.

Tél. 06 67 79 21 71.

## ► Le séjour 2019 du Club retraite et loisirs de Bouvron

Le club retraite et loisirs de Bouvron organise un séjour d'une semaine **en Aveyron au mois de mai 2019** dans le cadre du programme « Seniors en vacances » ouvert à toutes personnes répondant aux critères d'éligibilité défini par l'ANCV « agence nationale chèques vacances »

Quelques places sont encore disponibles.

Pour tous renseignements veuillez contacter le 06 24 64 1584.

Nous rappelons également à nos membres que le repas du club aura lieu le vendredi 8 mars 2019 salle Horizinc.

## ► Déjections canines, ramassons-les !

**À Bouvron, comme ailleurs, les déjections canines envahissent nos espaces publics. C'est pourquoi depuis quelques semaines la municipalité a décidé l'implantation d'un distributeur de sachets. Il est à votre disposition dans le parc de la Minoterie, à proximité des cours de tennis.**

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>re</sup> classe (35 €).

**Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts !**

Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections. Ramasser c'est respecter les jardiniers, qui n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou, dans leur cas, sur les mains !

**Ce n'est pas de l'engrais.**

Une croyance fautive est que les excréments se décomposent et fertilisent nos espaces verts. Compte tenu de leur niveau élevé d'azote, ils font pourrir les plantes et ne nourrissent pas du tout la terre. De même, l'urine brûle l'herbe et affaiblit les arbres qui en reçoivent en quantité.

**Ça reste un problème d'hygiène.**

Les crottes de chiens contiennent les mêmes bactéries que les déchets humains, y compris des agents pathogènes et sont donc nocives pour la santé. De plus, une crotte met plusieurs mois avant de se dégrader naturellement.

**C'est un facteur de nuisances.**

Elles n'apportent aucun embellissement aux espaces verts et créent une odeur nauséabonde.

### Comment fait-on pour ramasser ?

- Enfiler le sachet comme un gant.
- Ramasser la déjection.
- Retourner le sachet.
- Faire un nœud.
- Jeter le sachet dans une poubelle.

**Il suffit de six secondes pour faire ce geste et se faire apprécier de ses concitoyens !**





## ► Pour démarrer cette année 2019, place à la danse à Horizinc !



### Un Seul Être... le 3 mars à Horizinc

La Cie 29x27, Cie nantaise, est accueillie à Horizinc: Gaëlle Bouilly, à la scénographie, et Matthias Groos à la chorégraphie; tous les deux sont traversés par l'amour de la danse et ont eu le désir d'en faire un personnage: celui d'une amante qui s'est enfuie.

**Un Seul Être**, raconte l'histoire de trois hommes qui ne se connaissent pas et qui se rendent compte qu'ils se

sont fait quitter par le même Amour: la même Danse. Chacun d'eux a un rapport différent à Elle. Il y en a un qui la vit comme une évidence depuis toujours, l'autre qui l'aime à la folie, et celui qui n'avait pas prévu de lui succomber. Néanmoins ils ne sont qu'un seul et même personnage, interchangeable. Les tentatives pour retrouver cet amour perdu seront le prétexte à voir émerger une solidarité inattendue entre eux.

La Cie 29x27 nous offre là un thriller sentimental, absurde et poétique, tricoté comme s'il s'agissait d'un film à la Bernard Blier dans lequel comédiens et danseurs deviennent complices après avoir été rivaux sans le savoir.

Un seul Être... (on a envie de continuer): un seul être vous manque, disait Lamartine...

**Humour décalé au rendez-vous:** laissez-vous surprendre par le jeu de Mathias Groos, David Humeau et Stéphane Imbert... (tout public à partir de 13 ans).

Réservation:

Mairie de Bouvron au 02 40 56 32 18 ou sur [yesgolive.com/horizinc](http://yesgolive.com/horizinc)

## ► Concert'é vous

### Concert 23 Mars 2019

Cette nouvelle édition sera un voyage dans les années 50 jusqu'aux Seventies avec des immersions musicales au cœur de la Soul, du Swing, du Rhythm & Blues, une ambiance rétro avec un espace photo, et bien d'autres surprises...

Le message est adressé à toutes celles et ceux qui aiment transpirer sur le dancefloor, que ce soit en couple ou en solo, et quel que soit leur niveau. On vous y attend avec impatience et aussi nombreux que les précédentes éditions! car l'idée est quand même de pousser le délire jusqu'au bout alors n'hésitez pas à venir en famille, entre amis pour vous amuser dans une toute nouvelle ambiance!!!!

Pour info: L'association revient sur ses positions annoncées au dernier concert: les enfants seront bien présents parmi nous, car carnaval oblige! Si on les accueille l'après-midi, pourquoi ne pas le faire le soir!



Venez vous dégourdir les jambes, pour nos 5 ans, quelques surprises vous sont réservées!!!

# La vie ASSOCIATIVE



## ► Invitation au repas des amicalistes

L'amicale Laïque organise 2 fois par an un moment de partage et de convivialité.

Le 25 août dernier a eu lieu le 1<sup>er</sup> barbecue des bénévoles de l'Amicale Laïque, très apprécié des plus jeunes et des plus anciens.

Pour cette deuxième rencontre, l'Amicale vous invite **samedi le 26 janvier 2019 à partir de 19h00** - Salle Blé Noir à la Maison des Associations pour une soirée Raclette.

Il s'agit de se rencontrer, s'informer, s'engager mais avant tout échanger et s'amuser autour d'un repas.

Inscription sur :

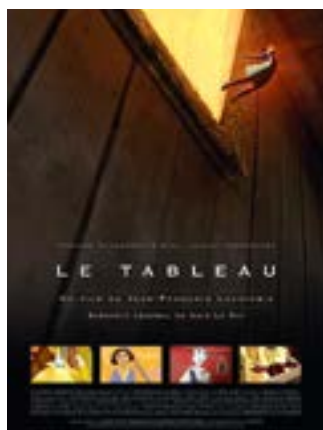
[amicale@ecolebouvron.org](mailto:amicale@ecolebouvron.org)

06 61 41 83 51 (Virginie)

06 48 11 41 48 (Stéphanie)

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Du 11 au 15 mars 2019 l'Amicale Laïque organise pour la troisième année la semaine d'Éducation contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations en partenariat avec la FAL (Fédération des Amicales Laïques).



Trois événements majeurs vont l'animer :

- **Le lundi 11 mars**

**Diffusion du film « Le Tableau »**

(2011 – Réalisateur: Jean-François LAGUIONIE) aux classes de CE2, CM1 et CM2 de l'École Félix-Leclerc.

- **Le mardi 12 mars**

**Débats en classes avec les élèves**

- **Le jeudi 14 mars - 20 h 00 - Maison des Associations**

**Débat public autour de l'information, de la rumeur...**

Nous vous invitons à discuter avec enfants et petits enfants de ces différents événements et vous attendons nombreux lors du débat public.

## ► Café Théâtre



**VENDREDI 1<sup>ER</sup> ET SAMEDI 2 FÉVRIER**

Allez hop, les Rats Piécés transforment la salle festive Horizinc en cabaret et le désormais traditionnel Café-Théâtre apparaît !

Venez voir des artistes de tous horizons se succéder sur scène, et vous divertir en mélangeant sketches, saynètes, musique et autre show en tout genre, pour des moments drôles et décalés !

Petite restauration tout au long de la soirée.

Ambiance tamisée, rires et bonne humeur garantis !

À noter: on remet ça chaque année, vous pouvez donc déjà réserver le premier week-end de février !



# La vie ASSOCIATIVE

## ► Le Label Jeunes Espoir attribué au club de foot Fay-Bouvron

Le club, qui regroupe les joueurs des 2 communes, réunit quelque 345 licenciés dont environ 30 filles. Il est dirigé par 40 responsables, éducateurs, arbitres... C'est un grand club, co-dirigé par Grégory Le Terte et Alexis Pierre, qui vient de se voir attribuer le Label Jeunes Espoir. Cette attribution implique le respect de certains objectifs dont celui de la citoyenneté que le club a développé dans l'action « Fait Briller – Journée Propreté ».

### Le Label Jeunes Espoir

Ce label a été remis officiellement au club le 10 novembre dernier par les membres du District 44. « C'est un travail de 3 ans. Tout a été mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés » explique Grégory, « c'est vraiment un projet du club ».

Pour l'obtenir il a fallu restructurer toutes les commissions et remplir les conditions autour de 4 dimensions : associative, sportive, éducative et pédagogique. Stéphane Aoustin est responsable du label et du Plan Éducatif Fédéral. Il veille au respect des normes, des critères à remplir...

Ce label est une reconnaissance de l'investissement du club qui doit désormais mettre en place des actions éducatives, comme par exemple sur l'environnement, l'hygiène ou encore la santé.



Les membres du district 44 remettent le label aux dirigeants du club

Seuls 19 clubs sur les 400 en Loire-Atlantique se sont vu attribuer pour 3 ans ce label. « Ce label démontre qu'on a des projets et que nous allons au bout de ces projets, nous sommes fiers » conclut Grégory.

### LES ACTIONS PROPRETÉ

**Le 27 octobre dernier les U6-U9 (de 5 à 8 ans) ont investi les locaux et les terrains de foot de Bouvron et Fay de Bretagne. Ils participaient à l'action propreté, organisée par le club.**

Cette action, dont la participation est obligatoire, fait suite aux constatations de manque de soins apporté dans les vestiaires après le passage des joueurs. Le bureau du club a décidé de mettre en place tous les ans 4 journées d'implication citoyenne obligatoire dans toutes les

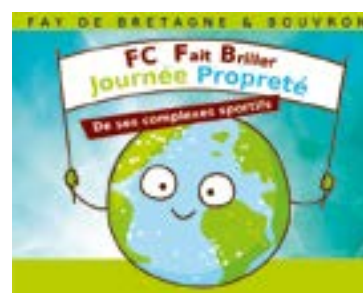


catégories : il s'agit de nettoyer, de repérer les améliorations possibles, d'assurer le petit entretien. « Chacun doit prendre soin des structures. Il fallait agir, d'autant plus que nous venons d'obtenir le label », expliquent les dirigeants.

En ce début 2019, 3 dates sont fixées :

- 5 janvier : pour les U11-U13.
- 16 février : pour les U14-U18.
- 9 mars : pour les séniors.

Sport et citoyenneté, un vrai tandem pour développer l'esprit d'équipe et pour que chacun participe pleinement et activement à tous les aspects de la vie du club.





DE AOÛT À OCTOBRE 2018

## ► Naissances

28 août	BAHON Rose
30 août	BRETIN Johanna
8 septembre	BIHAN Candice
12 septembre	RENOU Carmen
19 septembre	BENIGUEL Liam
20 septembre	FRAPPIER Axel
8 octobre	LUCAS Soline
10 octobre	LE FOLL Chloé LE FOLL Alix

## ► Décès

26 septembre	MENORET Marie-Josèphe veuve FRABOUL
27 septembre	DURAND Gérard
11 octobre	ROUXEL Andrée veuve BOISSEAU
26 octobre	MASSON Marie-Josèphe épouse ORAIN

## ► Mariages

8 septembre	JUBIER Josselin et MAILLARD Maéva
22 septembre	CHARIER Christophe et LEHUGEUR Corinne

## ► ADAR



L'Adar est le premier organisme d'aide à domicile en Loire-Atlantique.

Il s'adresse à toutes les personnes qui ont besoin d'aide de manière ponctuelle ou permanente.

Les aides à domicile interviennent pour l'entretien du logement et du linge, les courses, la préparation des repas, l'aide à la personne, l'aide à l'hygiène et à la toilette, l'aide administrative...

L'ADAR s'adresse aussi aux personnes actives, via des services ménagers ou la garde d'enfants à domicile...

Une palette de services complets pour soulager le quotidien de chacun, sept jours sur sept et 24h/24.

Aussi, chaque année, ce sont plus de 20 000 personnes qui font appel aux savoirs et aux compétences de l'ADAR Loire-Atlantique

Nos salariés compétents et impliqués sont à votre écoute pour faciliter la vie à domicile de tous grâce à un service de qualité et de proximité.

Nous contacter sur Bouvron :  
Antenne Pont-Château

La cafetais - 1 rue des Châtaigniers - 44160 Pontchâteau  
Tel : 02 40 42 86 06 - pontchateau@adar44.com

Pour toute demande, un responsable de secteur se déplace à domicile pour évaluer les besoins et proposer le service le plus adapté.  
Un devis gratuit est systématiquement remis.



► POLICE SECOURS  
17

► POMPIERS  
18

► SAMU  
15

► URGENCES  
112

► CENTRE ANTIPOISON  
01 40 05 48 48

► EDF-GDF SERVICES  
Dépannage 24 h/24  
• Électricité : 09 72 67 50 44  
• Gaz : 08 10 433 444

► MAISON DE LA JUSTICE  
ET DU DROIT /  
DÉFENSEUR DES DROITS  
02 51 80 64 30

► ENFANCE ET PARTAGE  
0800 05 12 34

► SOS ENFANTS EN DANGER  
02 40 89 73 14

► ALLO ENFANCE  
MALTRAITÉE  
119  
(appel anonyme et gratuit)

► FEMMES BATTUES  
39 19

► SOS VIOLS FEMMES  
0800 059 595  
(appel anonyme et gratuit)

# Calendrier DES MANIFESTATIONS

## JANVIER

Mardi 8	CLUB RETRAITE ET LOISIRS <b>Assemblée Générale</b> - HORIZINC
Mardi 15	ASSOCIATION UNC <b>Assemblée Générale</b> - Salle Blé Noir
Vendredi 18	GENERATION'S CASTORS <b>Assemblée Générale</b> - Salle Blé Noir
Samedi 19	ASSOCIATION MUSICALE LA CANTILENE <b>Spectacle</b> - HORIZINC
Samedi 26	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS <b>Sainte Barbe</b> - HORIZINC
Mercredi 30	AMICALE DES DONNEURS DE SANG <b>Don du sang</b> - HORIZINC

## FÉVRIER

Vendredi 1 <sup>er</sup>	AL SECTION THÉÂTRE <b>Café Théâtre</b> - HORIZINC
Samedi 2	AL SECTION THÉÂTRE <b>Café Théâtre</b> - HORIZINC
Mardi 5	CLUB RETRAITE ET LOISIRS <b>Concours belote</b> - HORIZINC
Samedi 16	CASTORS CROSSEURS <b>Repas</b> - HORIZINC

## MARS

Samedi 2	OGEC - ÉCOLE SAINT-SAUVEUR <b>Soirée</b> - HORIZINC
Dimanche 3	MUNICIPALITÉ <b>Spectacle Un seul être</b> - HORIZINC
Vendredi 8	CLUB RETRAITE ET LOISIRS <b>Repas du Club</b> - HORIZINC
Samedi 9	FOOTBALL <b>Repas</b> - HORIZINC
Dimanche 10	TENNIS CLUB DE BOUVRON <b>Loto</b> - HORIZINC
Dimanche 10	AL SECTION ÉCOLE DE MUSIQUE <b>Concert d'hiver</b> - HORIZINC
Samedi 16	ASSOCIATION COMMUNALE DE LA CHASSE <b>Repas</b> - HORIZINC

Sam. 16  
& Dim. 17  
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS  
**Spectacle Graines d'Artistes** - HORIZINC

Samedi  
23  
CONCERT'E VOUS  
**Soirée Bar'Zinc** - HORIZINC

Dimanche  
31  
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS  
**Loto** - HORIZINC

## AVRIL

Samedi  
6  
LES CASTORGNOLLES  
**Fest Noz** - HORIZINC

Samedi  
13  
GENERATION'S CASTORS  
**Repas** - HORIZINC

Dimanche  
28  
BASKET  
**Loto** - HORIZINC

## MAI

Dimanche  
5  
LES PARENTS DES P'TITS FÉLIX  
**Vide-greniers** - Salle des sports

Du vend. 10  
au dim. 12  
MUNICIPALITÉ  
**Festival de la Paix** - HORIZINC

Dimanche  
12  
OGEC - ÉCOLE SAINT-SAUVEUR  
**Rallye Vélo** - Complexe de la Vigne

Samedi  
25  
ASSOCIATION MUSICALE LA CANTILENE  
**Concert** - HORIZINC

Sam. 25  
& Dim. 26  
AL SECTION THÉÂTRE  
**Spectacle week-end jeunes** - HORIZINC

## JUIN

Samedi  
1<sup>er</sup>  
AL SECTION ÉCOLE DE MUSIQUE  
**Concert d'été** - HORIZINC

Samedi  
8  
AL SECTION DANSE  
**Spectacle** - HORIZINC

Dimanche  
9  
AL SECTION DANSE  
**Spectacle** - HORIZINC

Vendredi  
14  
BASKET  
**Assemblée Générale** - Salle Blé Noir

Jeudi  
20  
ÉCOLE FÉLIX-LECLERC  
**Fête de l'école** - HORIZINC



Samedi 22	AL SECTION THÉÂTRE <b>Festival'oche</b> - HORIZINC
Dimanche 23	AL SECTION THÉÂTRE <b>Festival'oche</b> - HORIZINC
Dimanche 30	OGEC - ÉCOLE SAINT-SAUVEUR <b>Fête de l'école</b> - Parc de la Minoterie

## JUILLET

Mercredi 3	GYM <b>Assemblée Générale</b> - HORIZINC
---------------	---

## AOÛT

Lundi 5	CLUB RETRAITE ET LOISIRS <b>Tarot interclub</b> - Salle Blé Noir
Lundi 5	AMICALE DES DONNEURS DE SANG <b>Don du sang</b> - HORIZINC
Mardi 9	ASSOCIATION CLAIRE JOIE <b>Buffet campagnard</b> - HORIZINC
Samedi 27	ASSOCIATION UNC <b>Repas</b> - Salle Blé Noir

## SEPTEMBRE

Samedi 7	MUNICIPALITÉ <b>Forum des associations</b> - HORIZINC
Sam. 14 & Dim. 15	MUNICIPALITÉ <b>Journées du Patrimoine</b> - Parc Minoterie
Vendredi 20	GENERATION'S CASTORS <b>Assemblée Générale</b> - Salle Blé Noir
Dimanche 22	BASKET <b>Loto</b> - HORIZINC

## OCTOBRE

Samedi 5	MUNICIPALITÉ <b>Celtomania</b> - HORIZINC
Samedi 12	MUNICIPALITÉ <b>Repas des aînés</b> - HORIZINC
Samedi 19	CONCERT'E VOUS <b>Soirée Bar'Zinc</b> - HORIZINC

Samedi 26	ASSOCIATION COMMUNALE DE LA CHASSE <b>Concours Saint-Hubert</b> - Salle Blé Noir
Samedi 27	GENERATION'S CASTORS <b>Balade Motos</b> - HORIZINC

## NOVEMBRE

Mardi 5	CLUB RETRAITE ET LOISIRS <b>Concours belote</b> - HORIZINC
Lundi 11	FOOTBALL <b>Loto</b> - HORIZINC
Samedi 16	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS <b>Repas</b> - HORIZINC
Sam. 23 & dim. 24	MUNICIPALITÉ <b>Festizinc</b> - HORIZINC
Dimanche 24	LES PARENTS DES P'TITS FÉLIX <b>Vide armoires</b> - HORIZINC

## DÉCEMBRE

Dimanche 1 <sup>er</sup>	TENNIS CLUB DE BOUVRON <b>Loto</b> - HORIZINC
Dimanche 8	GYM <b>Loto</b> - HORIZINC
Vendredi 13	ASSOCIATION CLAIRE JOIE <b>Bûche de Noël</b> - HORIZINC
Samedi 14	AMICALE LAÏQUE <b>Marché de Noël</b> - HORIZINC
Dimanche 15	OGEC - ÉCOLE SAINT-SAUVEUR <b>Loto</b> - HORIZINC

Certaines dates sont susceptibles d'évoluer en cours d'année, alors pour être toujours au courant des événements sur la commune n'hésitez pas à consulter l'agenda sur notre site internet : [www.bouvron.eu](http://www.bouvron.eu)



## PLACE À LA DANSE À HORIZINC !

**Dimanche 3 mars**

La Compagnie nantaise 29x27  
interprétera « Un Seul Être... »



Voir page 30

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**Jeudi 14 mars**

L'Amicale Laïque vous invite  
à la Maison des Associations  
Débat public autour de l'infor-  
mation, de la rumeur...



Voir page 31

## POUR DÉCOUVRIR LES ANCIENNES VARIÉTÉS DE FLEURS, LÉGUMES, FRUITS, ARBRES...

**Samedi 14 septembre & Dimanche 15 septembre 2019**

La commission patrimoine  
souhaite organiser un marché  
de graines et plants anciens  
lors des Journées du Patrimoine.

Ça vous intéresse ?

Vous en possédez et vous les cultivez ?

Vous avez des anciennes recettes de cuisine  
concoctées avec ces fruits et légumes ?

Rejoignez les membres de la commission  
pour organiser ce temps fort et participer à la  
rédaction d'un livret de cuisine bouvronnais.

Contact :

Mairie de Bouvron  
02 40 56 32 18

Et Corinne Ronsin  
Commission patrimoine  
06 95 21 47 78  
ronsin.corinne@gmail.com

